

## COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 24 septembre 2025

L'an 2025, le 24 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

**Présents :** M. Fabien SANSOIT, Maire, MMES, Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, MM. Pascal BERTIN, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST,

**Quorum :** calcul du quorum  $15:2=8$  (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 8 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Marie-Agnès CORDILLOT → M. Jacques MARTIN, Mme Michelle GUDIN → Mme Catherine SAUVAT, M. Charles HALM → M. Dominique ROY

**Absents :** Mme Alexandra TAUPIN, Nicolas BOITEUX, Baptiste TAUPIN

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine SAUVAT

### Ordre du jour :

- point sur les travaux en cours
- décision modificative : voirie 2025
- aménagement de la place : avenant maîtrise d'œuvre
- convention attributive de subvention région BFC
- suivi médical des agents : cotisation au GIP santé
- création et suppression de postes
- achat et financement d'un tracteur et d'une épareuse
- inscription de chemins au PDIPR
- contrat de maintenance PAC logement de l'ancienne poste
- validation cartographique ZAER
- location du logement de l'ancienne poste
- point sur la rentrée des classes
- questions diverses

## Approbation du procès-verbal du 28 mai 2025

Mme SAUVAT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.**

### I – Point sur les travaux en cours

- **Travaux de l'église Saint Barthélemy**
  - Les travaux restant ont été exécutés sauf le nettoyage des ardoises tachées de laitance de chaux, point sur lequel les réserves n'ont donc pas été levées.
  - Les demandes de mise en paiement des subventions sont en cours.
  - Une fuite en toiture a été constatée suite aux pluies importantes de ces derniers jours, l'architecte a été prévenu.
    - Le campanaire qui effectue la maintenance des cloches n'a pas remis le système en route. Il indique que suite à une interruption de fonctionnement de plus de 2 ans, l'installation doit être mise au norme. Un devis est demandé.

○ Le filet antivolatile existant a du être retiré pour les travaux. Il n'est pas possible de le remettre. Il est urgent d'en remettre un pour éviter les dégâts importants occasionnés par les fientes de pigeon. Un devis est demandé.

- **Terrain multisports**
  - Les travaux sont terminés et correctement exécutés.
  - L'inauguration à eu lieu le 3 juillet 2025.
  - Les demandes de mise en paiement des subventions sont en cours.
- **Travaux de voirie** : Les travaux prévus ont été réalisés et repris
- **Réparation de chemin** : Le chemin de Bois Boisseau a été nettoyé par l'agent communal et M.Pascal Bertin. Les réparations d'ornières importantes, consécutives à un usage du chemin avec de gros engins ont été réalisées par l'exploitant responsable, à ses frais.

**II- Décision modificative : voirie 2025**

Afin de régler les travaux de voirie exécutés cette année il est necessaire de prendre une décision modificative comme suit :

Investissement	Diminution crédits	Augmentation crédits
D 2152-260 TRAVAUX VOIRIE	0	11 154,00
D 2181-264 EGLISE	11 154,00	0

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, annule et remplace la délibération 2025-17 (décision modificative travaux de voirie du 28 mai 2025) par la décision modificative suivante : virement de 11 154 € du compte "église" vers le compte "travaux de voirie" en section d'investissement.**

**III- Aménagement de la place : avenant maîtrise d'œuvre**

L'étude de sol demandée par l'AESN a été réalisée. Le projet PRO pour prendre en compte les prescriptions de l'agence doit être remanié par le maître d'œuvre. Un avenant à la maîtrise d'œuvre est proposé. Il s'élève à 7315€ et comprend les intervention de POLIS et de Terr&Am. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

PHASE	2025												2026											
	octobre				novembre				décembre				janvier				février				mars			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
PRO - DCE			R																					
Consultation des entreprises																								
Ouverture des plis et analyse des offres											CAO													
Notification																								
Préparation																								
travaux Hiver 2026																								

R : Réunion de présentation  
CAO : Commission d'Analyse des offres

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la maîtrise d'œuvre d'un montant de 7315 € qui comprend les interventions de POLIS et Terr&Am dans le cadre de l'aménagement de la place.**

#### **IV– Convention attributive de subvention région BFC**

Le maire présente la convention de financement entre la Fondation du Patrimoine et la commune de Cervon. Elle a pour objet de régir l'aide financière apportée par la Fondation, dans le cadre de son partenariat avec la région BFC pour le projet de restauration de l'église St Barthélémy. La Fondation du Patrimoine s'engage à accorder une aide financière globale de 12 000 € si la commune parvient à un montant de collecte suffisant (15 000€). Elle s'appuie sur le règlement d'intervention « Patrimoine de Territoire - Patrimoine non protégé – partenariat Fondation du Patrimoine »

Pour rappel le montant total de la collecte s'élève à :

- Collecte nette : 30 449,42 €
- Abondement 2023 : 5 000 €
- Abondement 2024 : 1 000 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre du partenariat avec la région BFC, qui accordera une aide financière globale de 12 000 € à la commune dans le cadre des travaux des restaurations de l'église.**

#### **V– Suivi médical des agents : cotisation au GIP santé**

Le pôle médecine étant devenu un établissement autonome, la cotisation médecine doit être versée directement au GIP SST. Ce changement implique le vote d'une délibération portant arrêt de l'encaissement par le Centre de Gestion de la Nièvre de la cotisation médecine due au GIP santé et sécurité au travail.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que l'encaissement de la cotisation médecine sera réalisé directement auprès de GIP santé à compter du 1er juillet 2025 et autorise le maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

#### **VI– Créations et suppressions de postes**

- **Suppression du poste d'ATSEM** pour cause de retraite (Sylvie Heinz)
- **Ouverture d'un poste d'aide à l'institutrice** à 29h ouvert aux contractuels (CAP petite enfance ou équivalent exigé)
- **Suppression du poste d'animatrice à 20h semaine** pour cause de démission ( de Sandrine Lacour)
- **Création d'un poste d'animatrice** : pour la l'animation des temps périscolaires (matin, soir) et pour la préparation du réfection, l'accueil et la surveillance des élèves et le nettoyage du réfectoire sur les temps de cantine le midi
- **Suppression du poste d'agent technique** à la préparation des repas et à l'entretien des locaux (Louise Jan)
- **Création d'un poste d'agent technique** pour l'entretien des locaux de 15 ou 12h

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la suppression et la création des postes cités précédemment.**

## VII– Achat et financement d'un tracteur et d'une épareuse

- Deux devis sont proposés :

	ETS MARECHAL	SUREAU Agriculture
Tracteur	Case Maxxum 115 / 2013 48 000€	New Holland T6 1255 60 000€
Epareuse	Epareuse SMA Griffon / 2011 12 500€	Epareuse Rousseau ALTEA 29 000€

- Des recherches d'un financement par un prêt pour un montant équivalent aux prestations actuelles de Mrs Lallement 3452,40€ et Gauthé 9500€ à savoir 12 952,40 annuels vont être entreprises auprès du Crédit Agricole, de la Banque Populaire, de la Caisse d'Epargne, du Crédit Mutuel, de la Caisse des dépôts, de France Locale.
- Une autre solution pourrait être la location du tracteur et l'achat d'une épareuse.

## VIII– Inscription de chemins au PDIPR

La communauté de communes balise un certain nombre de chemins ruraux sur son territoire afin de créer des boucles de randonnée. Sur la commune de Cervon, elle souhaite remettre en service la boucle appelée « la légende de Clotilde ». Il s'agit d'un itinéraire de 16,20km avec un dénivelé de 266 m dont le parcours s'effectue en 5 h environ.

**Elle propose à la commune d'inscrire ces chemins au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) afin de sauvegarder lesdits chemins ruraux présentant un intérêt touristique.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR, demande l'inscription au PDIPR et s'engage à vérifier l'accessibilité des ces chemins suivants :**

1	CR de la croix de la Bourdier longeant le bois de Nandoux
2	CR n°6 (du Gué Boussard aux Riaux)
3	CR traversant le bois des Grevaux
4	VC1 de la départementale jusqu'au départ du chemin qui mène barrière de Lantilly

## IX– Contrat de maintenance PAC logement de l'ancienne

- Un nouveau locataire est installé à la poste.
- Il est nécessaire de prévoir un contrat de maintenance pour la pompe à chaleur. Il est proposé que la société Hervé Thermique qui a installé l'équipement en effectue la maintenance. Elle propose un contrat avec une redevance forfaitaire de 384,00 € TTC par an et 55 € facturés à chaque déplacement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la souscription d'un contrat de maintenance pour la pompe à chaleur du logement de l'ancienne poste** auprès de la société Hervé Thermique avec une redevance forfaitaire de 384 € par an et 55 € facturés à chaque déplacement.

#### **X- Validation cartographique ZAER**

- La commune de Cervon a identifié des zones d'accélération des énergies renouvelables sur son territoire par délibération du 18 mars 2024.
- Ces propositions ont été analysées lors de la conférence territoriale du 28 mars et ont été transmises au comité régionale de l'énergie qui s'est lui même réuni le 13 mai. Les zones définies ont été validées.
- Il est maintenant nécessaire d'arrêter la cartographie des zones à l'échelle du département et pour ce faire, chaque commune doit délibérer afin de donner un avis conforme sur les zones déposées sur le portail cartographique national et envoyer sa délibération annexée des cartes avant le 30 septembre prochain.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la cartographie des ZAER sur le territoire de la commune** telles qu'exposée dans la délibération et présentée sur les cartes ci-annexées , **et la transmission de la cartographie à M. le Secrétaire Général**, référent préfectoral unique pour la Nièvre en vue de son arrêté définitif.

#### **XI- Location du logement de l'ancienne poste**

- Mme GILQUIN Myrtille est nouvellement locataire de l'ancienne poste.
- Il convient de signé une convention pour valider la location selon les conditions suivantes : bail de 6 ans, loyer de 485 € révisable tous les ans et 1 mois de caution.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer une convention avec la nouvelle locataire pour valider la location du logement de l'ancienne poste** selon les conditions suivantes : bail de 6 ans, loyer de 485 € par mois révisable tous les ans et paiement d'un mois de caution.

#### **XII- Point sur la rentrée des classes**

- Une nouvelle enseignante en élémentaire : Mme Nathalie GARIN
- effectif en élémentaire : 10 élèves (11 prévus d'ici fin 2025)
- effectif en maternelle : 6 élèves (7 prévus d'ici fin 2025)

Les enseignantes rencontres des difficultés avec quelques élèves.  
Quelques projets sont en cours d'élaboration.

#### **XIII- Questions diverses**

- **Retour sur les événements de l'été**

M.le Maire revient sur les différents événements de l'été : la soirée du 14 juillet avec le feu d'artifice ; l'inauguration de l'église, le 19 juillet ; la soirée avec Ville à Joie et le festival de La Transverse, le 6 août ; la résidence Théâtre du 9 au 16 août ; les journées du patrimoine à l'église.

- **Chaudière du bâtiment de l'école élémentaire** : Son remplacement est à prévoir.

Des renseignements seront pris concernant les aides de financement possibles pour l'achat d'une chaudière à bois avec silo et des devis seront demandés. M. le Maire donne l'exemple du financement à hauteur de 80 % par le SIEEEN pour l'installation d'une chaudière dans un bâtiment communal à St Benin d'Azy.

- **Contentieux avec la commune**

Suite à un accord de permis de construire d'un habitant de Montliffé pour un bâtiment photovoltaïque, les voisins sont contre et ont déposé un recours au tribunal contre la commune qui a effectué une requête.

Les frais d'avocat sont pris en charge par l'assurance.

La DDT est mise en cause.

Pour des raisons techniques, l'entreprise ne montera pas le bâtiment, le projet est donc annulé.

Un nouveau projet est à l'étude sur le même terrain.

- **Location de salle au club de rugby de Corbigny** : Le club sera loué gratuitement pour une journée comme cela avait été proposé au club de foot.

- **Cartes de transports** : Dans le cadre du projet Mobilités, M. le Maire présente les flyers proposés par Jessica Brignola du PNM pour informer la population des différents moyens de déplacement. Le conseil fait quelques remarques sur le format que M. le Maire transmettra.

- **Formation des élus** : Les conseillers ne souhaitent pas participer à une formation.

- **Gestion des eaux pluviales**: Une autorisation doit être demandée à M. Tardivon pour l'évacuation de l'ancienne poste. Les odeurs pourraient être dues au manque d'entrée d'air dans les habitations.

- **Rattachement au domaine privé de l'assainissement** : Des problèmes ont été signalés par M. Boulanger. Une fuite qui pourrait être liée aux travaux a été signalée par M. Dompierre.

- **Mur de La Commaille** : Des voisins ont signalé un mur bombé à La Commaille, ce qui serait sans danger après observation du mur.

- **Logement à louer** : Un logement est libre dans le bâtiment de l'école élémentaire.

- **Achat d'un aspirateur** pour la salle des fêtes : Suite à plusieurs demandes, l'achat d'un aspirateur est à l'étude

**Dates à venir** :

- prochain conseil municipal : mercredi novembre à 20 h

*La séance est levée à 23 h 15*